

Colloque national éolien – 18 octobre 2011 - Les raisons d'un engagement

Introduction - Accueil

Madame la Ministre,
Messieurs les Ministres,
Monsieur le Sénateur,
Mesdames, Messieurs les Elus,
Chers Amis,

Bienvenue à tous les congressistes. C'est un honneur que de recevoir autant de personnalités pour cette 2^{ième} édition du colloque national éolien, qui rassemble aujourd'hui à Dijon, dans cette accueillante région de Bourgogne, plus de 600 personnes : professionnels de la filière éolienne mais également représentants des administrations, élus, bref, toutes les parties prenantes aux projets éoliens.

Un mot pour compléter ce qu'a pu dire Jean-Louis BAL..

En cette période de pré-élections, il nous a semblé important de mettre l'accent sur l'engagement. Evidemment un engagement n'a d'intérêt que s'il est le lien entre au moins 2 parties, ce qui se traduit par un pacte.

Tout au long du colloque, grâce aux interventions d'intervenants de qualité, nous pourrons découvrir quels sont les engagements de chacun en matière de développement éolien.

J'ai bien dit de chacun : d'un côté la puissance publique et de l'autre, les professionnels qui travaillons dans le cadre de ces décisions.

La question que nous pouvons poser ce matin est simple: **quels ont été les engagements pris et ceux honorés par ces 2 parties jusqu'à présent ?** C'est pourquoi je vous propose de faire une courte rétrospective.

1/ Pacte sur les ENR et l'éolien en Europe et en France : soulignons un engagement ambitieux

En matière d'éolien, le pacte est assez clair. Au niveau européen tout d'abord la Directive du 23 avril 2009, dresse des objectifs ambitieux : 20% d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'ici 2020.

Au niveau national, reconnaissons l'engagement pris en 2007 avec le *Grenelle de l'environnement*, lancé par Nicolas Sarkozy. l'objectif ENR est porté à 23 % d'ENR

Le 15 décembre 2009, à Copenhague, est signé la PPIE avec un objectif de 25 000 MW éolien en 2020 et 2010, le Gouvernement obtient la disposition qui érige un minimum de 500 mâts à installer par an. Puis plus récemment en 2011, les services de l'Etat ont publié l'appel d'offre offshore.

Parallèlement, les pouvoirs publics, au plus haut niveau sont très clairs : il faut de la croissance en termes d'emplois. En juin 2009, à Bourget-du-Lac, le président de la république précise sa pensée : « *on vous garantit des prix, mais on veut de la création d'emploi* »

Ce pacte est intéressant et, on doit reconnaître, que les professionnels, tous ou à peu près tous, ont, de manière expresse ou non, adhéré à ce pacte. Qui avant le Grenelle de l'environnement avait osé imaginer ce qui a été imaginé ? Qui a poussé l'ambition aussi loin ?

2/ L'engagement et la responsabilité des professionnels : réussir le déploiement de l'énergie éolienne

Au regard de ce volontarisme affiché, les professionnels se sont engagés et se sont organisés pour faire naître sur les territoires de France, les projets, déployer l'économie et atteindre les objectifs fixés.

Nous sommes aujourd'hui convaincus du bienfondé de notre projet :

- OUI, les éoliennes sont performantes ! La puissance installée ne fait qu'augmenter : nous sommes passés de 2500 MW en 2007 à plus de 6500 MW aujourd'hui. Et surtout nous ne cessons d'augmenter la production d'électricité verte (2,1% de la conso. en 2010). J'ajoute que des records ont été battus cette année : le 17 juillet 2011, à 16h30, le parc éolien français a atteint une puissance de production de 4 033 MW, soit un taux record de couverture de la consommation de 10,4 %
- OUI nous créons tous les jours de nouveaux emplois ! En 2001 nous nous étions engagés : en 10 ans, 10 000 MW et 12 000 emplois. Alors que nous n'avons pas pu atteindre les 10 000 MW, la filière génère déjà plus de 11 000 emplois ! Et l'ADEME en prévoit 14 000 dans 1 an. Nous sommes l'un des rares secteurs industriels où l'on observe une croissance à 2 chiffres.
- OUI, nous valorisons les territoires et nous activons l'économie sur les collectivités qui accueillent ces projets d'énergie moderne.
- OUI, nous valorisons les territoires et nous activons l'économie sur les collectivités qui accueillent ces projets éoliens. Ces territoires sont eux même très engagés : la région Aquitaine nous accueillait l'an passé, la région Bourgogne aujourd'hui, la Picardie demain et tant d'autres que je ne cite pas tellement elles sont nombreuses ces collectivités qui s'engagent !

- OUI enfin, à travers l'initiative **Windustry 2.0**, nous construisons une filière industrielle qui vend en France et qui exporte : notre annuaire a repéré pas moins de 150 acteurs déjà placés auprès des fabricants de machines. Et, si je suis bien renseigné, car à moins, de 10 km d'ici, existe une usine très active, (à l'image de son dirigeant) pour la fabrication des tours.

Les actes et les chiffres sont là ; et tout le monde ici peut autant que moi en témoigner !

Par ailleurs les professionnels se sont également engagé à résoudre les difficultés qui existent à l'endroit de l'éolien et qu'il ne faut pas nier. Si l'éolien est accepté dans la société de manière générale , nous, professionnels sommes conscients qu'il existe sur au niveau micro local des problèmes d'acceptabilité. Nous sommes tous les jours sur le terrain pour développer les projets, tous les jours dans les réunions publiques, comment ne pourrions-nous pas être au courant qu'il y a un enjeu sur l'acceptabilité ? (Comme tous les projets d'infrastructures d'ailleurs.)

c'est pourquoi nous recherchons tous les jours des solutions à ces problématiques. Il s'agit par exemple d'écouter et de comprendre ce que certains opposants voudraient voir améliorer, il s'agit de s'engager à respecter la charte que nous vous présentons aujourd'hui, il s'agit aussi de proposer des de nouveau mode de gestion des parcs : je pense à l'investissement participatif.

Et je le répète notre filière s'engage tous les jours.

3/ Et les engagements du Gouvernement ?

Et les engagements du Gouvernement, quels sont-ils ? Car, on l'a vu, si le dessein initial était bon, le produit fini, lui, ne correspond malheureusement pas à cet objectif. Je le dis : il existe un décalage réel chiffré entre le souhait et la réalité.

En élaborant une police *ad hoc* aux éoliennes (c'est l'engagement de novembre 2008 du Gouvernement), les procédures devaient être fluidifiées.

Pourtant et sans rentrer dans les méandres du dispositif Grenelle 2, nous avons bien aujourd'hui un système :

- **à double autorisation**, avec le permis de construire d'un côté et par ailleurs, le régime d'autorisation de l'ICPE
- **à double planification**, avec les zones de développement éolien (ZDE) au niveau départemental et les Schémas Air Climat Energie au niveau de la région

Au-delà des retards pris dans l'élaboration des schémas ou la sortie des textes et circulaires, nous vivons tous les jours le risque juridique de ce système complexe.

Les taux de recours sur les permis déposés sont aujourd'hui au-delà de 35% et plus grave encore, après les 2 années d'attente administrative, plus de 80% des permis sont finalement octroyés. Mentionnons également les recours sur ZDE, que nous connaissons depuis quelque temps.

Notons qu'en France, entre les premières études de vent et l'obtention d'un permis libres de tout recours, il faut dorénavant plus de 4 années, alors que dans d'autres états membres, la moyenne est de 2 ans.

Pourquoi enfin les aménagements fiscaux comme l'amortissement exceptionnel qui était prévu à l'article 39 AB du code général des impôts, vanté dans le Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables n'a pas été reconduit pour les énergies renouvelables ?

Si le chiffre concernant des installations éoliennes était encourageant ces dernières années il a en revanche chuté ce dernier semestre (-27 %), et je ne parle même pas du rythme des obtentions de permis et d'autorisations ! Ce ralentissement compromet clairement nos objectifs nationaux et nous sommes désormais inquiets pour l'année à venir.

Alors aujourd'hui, malgré les difficultés réelles du terrain, malgré la complexité de ce millefeuille administratif, nous sommes tous convaincus du bienfondé du programme éolien et nous y croyons.

Lorsque nous avons interpellé le Ministère en Septembre dernier au sujet de la classification ICPE, celui-ci nous répondit qu'il nous prouverait que le système fonctionnerait.

Aussi, je formule aujourd'hui le souhait de continuer à travailler avec le Ministère et les administrations concernées pour simplifier ce système, avec par exemple

- La suppression des zde au profit des schémas régionaux
- Aller dans le sens d'une seule procédure permis de construire et autorisation ICPE
- Ou à minima assouplir la procédure ICPE
- Encadrer les possibilités de recours
- Borner les délais de traitements administratifs

Disons-le clairement, nous ne sommes pas contre la réglementation, mais nous demandons une **réglementation stable, efficace et lisible.**

Conclusion

Pour conclure, soulignons que l'éolien est une énergie qui doit peser dans le bouquet énergétique français.

L'épuisement des ressources, les tensions internationales autour de l'énergie, le terrible évènement de Fukushima : tous ces facteurs doivent nous pousser à penser autrement et considérer les énergies renouvelables pour un futur renouvelé.

C'est bien aujourd'hui que nous nous engageons durablement dans cette voie...

et c'est aujourd'hui que nous devons décider si l'objectif éolien, 25000 MW installés en 2020, sera atteint ou pas.

Decider

- si nous souhaitons produire de l'électricité à partir d'une source d'énergie renouvelable et propre
- si nous souhaitons contribuer à l'indépendance énergétique de notre pays, en exploitant le vent qui souffle si abondamment sur nos territoires
- et enfin Participer à la la croissance verte, à travers le développement de la filière éolienne implantée sur le territoire avec un taux d'augmentation des emplois à 2 chiffres et un objectif de 60.000 emplois directs en 2020

Merci de votre attention et très bon colloque 2011